

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-03/05C

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE D'ALENYA.

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	29
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Jean GAUZE Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 09 mars 2022

Le Président expose à l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que la Communauté de communes Sud Roussillon souhaite réaménager l'avenue de Perpignan, voirie d'intérêt communautaire, sur la commune d'Alénya, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune d'Alénya,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	DETR Tranche 1	13.05 %	174 520 €
	Fonds de concours Commune Alénya	37.39 %	500 000 €
1 337 188€ Tranche 1 et 2	Autofinancement Sud Roussillon	49.56 %	662 668 €
	TOTAL	100 %	1 337 188 €

Entendu l'exposé du Président,

EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de demander un fonds de concours à la commune d'Alénya, en vue de participer au financement du réaménagement de l'Avenue de Perpignan, sur la commune d'Alénya, à hauteur de 500 000 € ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

